

FRIBOURG . Une bataille est en cours pour revaloriser les professions de la santé. Parmi celles-ci, celle des infirmiers experts qui se heurtent depuis près de cinq ans à l'inertie du Conseil d'Etat. Questions à Josiane Spenner, infirmière experte en anesthésie à l'Hôpital fribourgeois.

« Nos responsabilités sont sous-estimées »

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Depuis quand demandez-vous une revalorisation ?

Josiane Spenner – En juillet 2017, nous avons déposé une demande de réévaluation de la classe de fonction des infirmiers experts (anesthésistes, soins intensifs et urgences) – anciennement appelés « infirmiers spécialisés » –, avec le soutien du SSP. Près de cinq ans plus tard, nous attendons toujours.

Pourquoi cette demande ?

Nous nous sommes rendu compte que notre classification dans le système d'évaluation des fonctions de l'Etat de Fribourg, (Evalfri), dont la dernière évaluation date de 2009, n'était plus compatible avec la réalité de notre fonction d'expert. Notre métier, sa complexité et nos responsabilités sont largement sous-estimés par la commission chargée de nous évaluer.

Il faut également rappeler que, pour obtenir notre titre d'expert, nous devons compléter notre bachelor d'infirmier HES par une formation en cours d'emploi de deux ans. C'est un processus exigeant.

Sur le terrain, vous assumez des responsabilités élevées...

Notre travail comporte de nombreuses urgences, des situations imprévues et parfois dramatiques qui peuvent nous imposer de prendre des décisions parfois lourdes de conséquences.

Le bon choix de ces actions appartient au soignant, qui ne peut pas toujours se référer à un collègue ou un médecin.

À l'hôpital fribourgeois, les infirmières expertes en anesthésie sont aussi extrêmement polyvalentes. Notre domaine d'activité ne se limite pas au bloc opératoire. On nous retrouve également en radiologie, en IRM, à la maternité pour la pose de péridurales, en salle de césarienne. Nous sommes présentes en salle de réveil, ainsi que dans les étages pour la pose de voies veineuses. Nous prenons en charge des patients souffrant de douleurs chroniques (centre de la douleur) ou aiguës, et comptons même des infirmières en anesthésie formées en hypnose.

Comment avez-vous vécu la pandémie de Covid-19 ?

La première vague a été la plus rude. Les blocs opératoires étant fermés, nous nous sommes toutes retrouvées aux soins intensifs pour y renforcer l'équipe – il ne restait au bloc que les équipes de garde pour garantir les interventions en urgence.

Nous avons dû travailler dans un autre service, avec un matériel différent, des procédures différentes, en faisant horaires de douze heures, de jour ou de nuit. Cela s'est révélé très pénible pour beaucoup de nos collègues.

Quelle a été la réaction du Conseil d'Etat face à votre demande ?

La situation a longtemps traîné. Nous avons dû relancer la Commission d'évaluation des fonctions (CEF) à de multiples reprises.

Début 2021, avec 112 collègues, nous avons envoyé un courrier collectif demandant au gouvernement de statuer; le 25 mai dernier, nous avons organisé une manifestation réunissant une soixantaine de collègues devant le ministère des Finances.

Le 28 juin, le Conseil d'Etat a enfin rendu sa réponse. Après quatre ans d'attente, il nous indiquait qu'il n'entraîne pas en matière, qu'il nous maintenait dans notre classe de fonction, que nos salaires étaient « assez concurrentiels » face aux autres cantons et qu'il refusait de les réévaluer. C'était très décevant. Durant toute cette procédure de réévaluation, aucun membre de la CEF ne s'est renseigné auprès de la direction de l'institution, ni déplacé sur le terrain. La commission a statué sans connaître notre réalité !

Comment avez-vous réagi à cette décision ?

Par l'intermédiaire du SSP, nous avons immédiatement saisi l'organe de conciliation et d'arbitrage, qui permet le recours à la grève en cas d'absence de conciliation. Nous avons expliqué pourquoi nous étions en désaccord avec la décision du Conseil d'Etat, et expliqué comment plusieurs critères d'évaluation n'avaient pas été appliqués de manière correcte à nos professions.

Au mois d'août 2021, les médecins-chefs des soins intensifs, d'anesthésie et des urgences ont écrit au Conseil d'Etat pour appuyer nos revendications. La direction de l'hôpital nous a également soutenus. Le 24 août, une délégation des infirmiers experts a participé à une séance de conciliation avec les représentant-e-s du Conseil d'Etat. À la suite de cette séance, le Conseil d'Etat a accepté de procéder à une nouvelle évaluation.

En janvier, des membres de la CEF ont passé une journée avec les infirmières anesthésistes, une autre avec les collègues des soins intensifs et une troisième avec ceux des urgences. Objectif: se rendre compte de la réalité de notre travail.

Nous attendons maintenant une nouvelle décision, qui devrait tomber avant la fin du printemps. Nous espérons qu'elle sera positive !

Contexte

UNE INÉGALITÉ SALARIALE CHOQUANTE !

Les infirmiers-ières expert-e-s ne sont pas les seul-e-s à avoir déposé une demande de réévaluation de leur fonction. Les technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM), les sages-femmes et les infirmiers-ières l'ont également fait avec l'appui du SSP.

Les TRM, sages-femmes et infirmiers-ières sont colloqué-e-s en classe de salaire 17. Or, à l'Etat de Fribourg, la quasi-totalité des fonctions de niveau HES – bachelor sont colloquées en classe de salaire 18 au moins: enseignant-e-s primaires, éducateurs-trices, assistant-e-s sociaux-ales, etc.

En étant colloquées en classe de salaire 17, les professions de la santé, de niveau HES sont clairement discriminées. On le constate, d'ailleurs en consultant les dossiers EVALFRI de ces professions: les points attribués à ces fonctions correspondent à des classes salariales supérieures à celles qui ont été octroyées !

Exemples. Les infirmiers-ères expert-e-s en anesthésie reçoivent 530 points, correspondant à la classe 20 – alors qu'ils se trouvent en classe 19; les infirmiers-ères expert-e-s en urgence: 528 points, correspondant à la classe 20 (classe effective: 19); les infirmiers-ières en soins intensifs: 525 points, correspondant à la classe 20 (classe effective: 19); les technicien-ne-s en radiologie médicale (TRM): 476 points, correspondant à la classe 18 (classe effective: 17); les infirmiers-ères: 493 points, correspondant à la classe 18 (classe effective: 17); les sages-femmes: 492 points, correspondant à la classe 18 (classe effective: 17).

Comment expliquer pareille différence ? Sans doute en partie en raison du caractère majoritairement féminin de ces professions. Mais également en raison de la volonté de l'autorité d'engagement de limiter la masse salariale. Une situation qui doit évoluer au plus vite !

GAËTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG